

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 415

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 4, après le mot :

« Nation »,

insérer le mot :

« française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rappeler le caractère patriotique de l'engagement souscrit.